

NOUVEL EXPERT AUDIT

32 rue Carnot – 86000 POITIERS . Tél. 09 78 28 13 30 . Mail : cacpoitiers@nouvelexpert.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

Association MCL LA ROCHE POSAY

AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY – 86270 LA ROCHE-POSAY

Exercice clos le 31/12/2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

Mesdames, Messieurs

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association MCL LA ROCHE POSAY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association MCL LA ROCHE POSAY à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 et 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 précisent notamment les modalités d'évaluation des immobilisations, des créances et des provisions.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application. Nous avons également vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président, dans le rapport financier du Trésorier, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant les organes de gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Poitiers, le 29 avril 2026

P / NOUVEL EXPERT AUDIT

Laurent du SORBIER

Commissaire aux Comptes

Mandataire social

BILAN

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024
	Brut	Amort	Net	Total
FRAIS D'ETABLISSEMENT (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 984.40	5 858.40	126.00	288.00
FRAIS DE DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	5 696.40	5 696.40		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES	288.00	162.00	126.00	288.00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	342 250.69	309 509.84	32 740.85	19 706.87
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	342 250.69	309 509.84	32 740.85	19 706.87
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS	<i>Visa du</i> <i>Commissaire aux Comptes</i>			
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	348 235.09	315 368.24	32 866.85	19 994.87
STOCKS ET EN-COURS	1 662.64	915.00	747.64	747.64
CREANCES D'EXPLOITATION	297 118.33	1 036.00	296 082.33	229 804.36
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	26 585.40	1 036.00	25 549.40	33 684.58
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	262 764.72		262 764.72	194 325.76
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	7 768.21		7 768.21	1 794.02
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS				
DISPONIBILITES	369 232.32		369 232.32	356 176.12
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	668 013.29	1 951.00	666 062.29	586 728.12
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (6)				
TOTAL GENERAL	1 016 248.38	317 319.24	698 929.14	606 722.99

BILAN

Passif	31/12/2025 Montant	31.12.2024 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	83 202.53	83 202.53
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	269 864.02	241 169.07
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	57 129.84	28 694.95
SITUATION NETTE (1)	410 196.39	353 066.55
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)		
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	410 196.39	353 066.55
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)		
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	132 637.75	106 023.19
TOTAL PROVISIONS (4)	132 637.75	106 023.19
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	31.62	31.62
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	11 867.26	20 040.24
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	138 609.79	126 637.88
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	694.87	849.16
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	4 891.46	74.35
TOTAL DETTES (5)	156 095.00	147 633.25
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	698 929.14	606 722.99

Visu du

Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Toutes les écritures

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	5 819.00		6 187.50
VENTES DE BIENS	413.06		422.79
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	859 913.06		739 193.73
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		860 326.12	739 616.52
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	307 845.94		324 448.96
VERSEMENT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	40.00		
DONS MANUELS	40.00		
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		307 885.94	324 448.96
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV.	2 980.00		37 284.50
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES			
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	77 164.22		54 265.00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		1 254 175.28	1 161 802.48
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	211 637.60		232 581.12
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	41 806.16		43 760.52
SALAIRES	733 105.98		682 040.41
COTISATIONS SOCIALES	159 234.02		164 758.76
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	11 246.45		7 645.44
DOTATIONS AUX PROVISIONS	26 614.56		10 758.00
VALEURS COMPTABLES DES IMMO. INCORP. ET CORPORELLES CEDEES			
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	17 323.61		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		1 200 968.38	1 141 544.25
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		53 206.90	20 258.23

*Visa du
Commissaire aux Comptes*

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	3 922.94		3 260.70
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		3 922.94	3 260.70
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	<i>Visa du</i>		
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	<i>Commissaire aux Comptes</i>		1 700.02
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			1 700.02
RESULTAT FINANCIER (3-4)		3 922.94	1 560.68
RESULTAT COURANT avant impôts (1-2+3-4)		57 129.84	21 818.91
PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)			9 308.88
CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)			2 432.84
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)			6 876.04

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		1 258 098.22	1 174 372.06
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		1 200 968.38	1 145 677.11
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		57 129.84	28 694.95
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	187 517.90		180 218.72
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		187 517.90	180 218.72
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	186 830.90		179 388.72
PRESTATION EN NATURE	687.00		830.00
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		187 517.90	180 218.72

Visa du

Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
TOTAL (871)		0.00	871	Prestations en nature	
861	Mises à disposition gratuite de biens		871000	PRESTATIONS EN NATURE	187 517.90
861000	MISE A DISPO GRATUITE LOCAUX	186 830.90	TOTAL (862)		187 517.90
TOTAL (861)		186 830.90			
862	Prestations				
862000	PRESTATIONS	687.00			
Total charges contributions volontaires		187 517.90	Total produits contributions volontaires		187 517.90

Visa du

Commissaire aux Comptes

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

L'association a pour objet social la création, la gestion et le contrôle de la Maison de la Culture et des Loisirs du Pays des Vals de Gartempe, de Creuse et de l'Anglin.

Visa du

Faits caractéristiques d'importance significative

Commissaire aux Comptes

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Changement de réglementation comptable

Les règlements ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 et n° 2023-03 du 7 juillet 2023 relatifs à la modernisation des états financiers sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

L'exercice clos le 31 décembre 2025 constitue le premier exercice d'application de ces règlements pour l'association.

L'application de ces textes constitue un changement de présentation des comptes annuels sans modification des méthodes d'évaluation ni des règles de comptabilisation. Elle est sans incidence sur le résultat net et sur les fonds propres d'ouverture.

Conformément aux dispositions réglementaires, les comptes de l'exercice 2025 sont présentés selon les nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat.

Les données comparatives relatives à l'exercice 2024 n'ont pas fait l'objet de reclassements susceptibles d'assurer leur comparabilité avec la présentation 2025.

Les informations au titre de l'impact sur les principaux postes concernés de l'exercice 2025,

Suppression des transferts de charges

Dans le cadre de la suppression du poste « Transferts de charges », les montants correspondants présentés en 2024 ont été reclassés dans les rubriques appropriées du compte de résultat 2025.

Impact sur les principaux postes de l'exercice 2025

Afin d'en faciliter la compréhension, voici la correspondance entre les comptes utilisés jusqu'en 2024 et ceux désormais utilisés en 2025 :

- 153000 > 152100 : Provisions pour pensions et obligations similaires
- 468600 > 468000 : Divers comptes créditeurs et charges à payer
- 4687 > 467 : Divers comptes débiteurs et produits à recevoir
- 743, 744, 745, 746 et 747 > 741 : Subventions d'exploitations
- 4417 > 441 : État – Subventions et aides à recevoir
- 791000 > 649000 : Remboursement de charges de personnel

Règles et méthodes comptables

Désignation :

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2025**, dont le total est de 698 929 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un **excédent de 57 130 euros**. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du **01/01/2025 au 31/12/2025**.

Le présent exercice constitue le premier établi en application des règlements ANC N° 2022 06 du 4 novembre 2022 et ANC N°2023-03 du 7 juillet 2023, relatif à la modernisation des états financier, modifiant le règlement ANC N° 2014-03 relatif au Plan comptable général, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023, sous réserves des dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Visa du

Commissaire aux Comptes

Règles générales

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 et ANC N° 2023-03 du 7 juillet 2023, relatif à la modernisation des états financier, modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au Plan comptable général, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023, ainsi que du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hors changements de méthodes impliqués par les nouveaux règlements et présenté en début d'annexe),
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.
La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Visa du

Produits et charges exceptionnels

Commissaire aux Comptes

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Subvention d'équipement

Au titre de la période, l'Association n'a pas perçu de subvention d'équipement.

Provisions pour risques et charges

L'engagement retraite a été provisionné dans les comptes pour un montant de au 31 décembre 2025. Cet engagement a été évalué sur la base d'un calcul actuariel en fonction des hypothèses suivantes :

taux d'actualisation de 3,6 %

taux de croissance des salaires de 3 %

un départ à la retraite à 65 ans

un taux de rotation du personnel de 2 %

taux de charges sociales de 30% pour les non cadres et 40 % pour les cadres

table INSEE 2024 - données prov.

selon la convention collective des centres socioculturels.

Rémunération des plus hauts cadres dirigeants

Conformément à la Loi 2006-586 du 23 mai 2006, la rémunération brute annuelle des plus hauts cadres dirigeants s'élève à 51 809€.

Comptes annuelsExercice du 01/01/2025
au 31/12/2025**Notes sur le bilan***Visa du**Commissaire aux Comptes***Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions brevets licences marques logiciels	5 985			5 985
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations incorporelles	5 985	0	0	5 985
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				0
- Constructions sur sol autrui				0
- Installations générales, agencements aménag. const.				0
- Installations techniques, matériel et outillage	87 540	20 918	7 526	100 931
- Installations générales, agencements aménag. divers				0
- Matériel de transport	92 173			92 173
- Matériel de bureau et informatique mobilier	155 512	2 165	8 532	149 146
- Emballages récupérables et divers				0
- Immobilisations corporelles en cours				0
- Avances et acomptes				0
- Autres				0
Immobilisations corporelles	335 225	23 083	16 058	342 250
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
- Participations évaluées par mise en équivalence				0
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				0
Immobilisations financières	0	0	0	0
ACTIF IMMOBILISE	341 210	23 083	16 058	348 235

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2025
au 31/12/2025

Notes sur le bilan**Amortissement des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				0
- Donations temporaires d'usufruit				0
- Concessions brevets licences marques logiciels	5 984		0	5 984
Immobilisations incorporelles	5 984	0	0	5 984
<i>Visa du</i>				
- Terrains				0
- Constructions sur sol propre				0
- Constructions sur sol autrui				0
- Installations générales, agencements aménag. const.				0,00
- Installations techniques, matériel et outillage	83 849	2 877	7 592	79 134
- Installations générales, agencements aménag. divers				0,00
- Matériel de transport	92 173			92 173
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	139 496	7 238	8 532	138 203
- Emballages récupérables et divers				0,00
- Autres				
Immobilisations corporelles	315 518	10 115	16 124	309 510
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
TOTAL	321 503	10 115	16 124	315 494

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 297118,33 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations		0	
Prêts		0	
Autres		0	
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	26 585	26 585	
Créances reçues par legs ou donations			
Autres	262 765	262 765	
Charges constatées d'avance	7 768	7 768	
Total	297 118	297 118	0

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés - produits à recevoir	
Personnel - produits à recevoir	1 469
Charges sociales - produit à recevoir	
Impôts et taxes - produits à recevoir	
Divers - produits à recevoir	261 106
<i>'Etat - Subvention à Recevoir</i>	3 667
<i>'MSA - Subvention à Recevoir</i>	1 619
<i>'Caf - Subvention à Recevoir</i>	245 971
<i>'Remboursement Formation</i>	9 850
<i>'Autres produits à recevoir</i>	
Disponibilités - produits à recevoir	
Total	262 575

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2025

au 31/12/2025

Notes sur le bilan

Fonds propres

*Visa du**Commissaire aux Comptes*

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise					0
Fonds propres sans droit de reprise	83 203				83 203
Fonds associatifs avec droit de reprise					0
Fonds propres avec droit de reprise					0
Ecart de réévaluation sur biens sans droit de reprise					0
Ecart de réévaluation sur biens avec droit de reprise					0
Ecart de réévaluation					0
Réserves					0
Report à nouveau	241 169	28 695			269 864
Excédent ou déficit de l'exercice	28 695	-28 695	57 130		57 130
Situation nette	353 067	0	57 130	0	410 196
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					0
Subventions d'investissement	0		18 461	18 461	0
Provisions réglementées					0
Droit des propriétaires - Comodat					0
TOTAL	353 067	0	75 591	18 461	410 196

Subventions d'investissement

Tableau des subventions d'investissement

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	18 461		18 461	0
TOTAL	18 461	0	18 461	0
Quotes-parts virées au résultat	18 461		18 461	0
TOTAL	18 461	0	18 461	0
	0	0	0	0

Visa du
Commissaire aux Comptes

Tableau de variation des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
	Montant global		Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0
						0	
						0	
						0	
						0	
						0	
						0	
Contributions financières d'autres organismes	0	0	0	0	0	0	0
						0	
Ressources liées à la générosité du public	0	0	0	0	0	0	0
						0	
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0

Visa du
Commissaire aux Comptes

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					0
Garanties données aux clients					0
Pertes sur marchés à terme					0
Amendes et pénalités					0
Perte de change					0
Charges sur legs ou donations					0
Pensions et obligations similaires	106 023	26 615			132 638
Restructurations					0
Impôts					0
Charges à répartir sur plusieurs exercices					0
Autres provisions pour risques et charges					0
TOTAL	106 023	26 615	0	0	132 638
Répartition des dotations et reprises :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Dotations de l'exercice

Provision pour litige :

Visa du

Commissaire aux Comptes

Provision pour charge :

Provision pour Indemnités de Fin de Retraite 26 615

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)	0	0		
Autres emprunts obligataires (*)	0	0		
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :	0	0		
- à 1 an au maximum à l'origine	0	0		
- à plus de 1 an à l'origine	0	0		
Emprunt et dettes financières divers (*) (**)	32	32		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 867	11 867		
Dettes des legs et donations				
Dettes fiscales et sociales	138 610	138 610		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0		
Autres dettes (**)	695	695		
Produits constatés d'avance	4 891	4 891		
TOTAL	156 095	156 095	0	0
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	0			
(**) Dont envers les associés	0			

Visa du

Charges à payer

Commissaire aux Comptes

	Montant
Factures non parvenues	2 102
Personnel - congés à payer	57 281
Personnel - autres charges à payer	
Charges s/provision congés à payer	11 456
Organismes sociaux à payer	
Etat charges a payer	
Autres charges à payer	695
Total	71 534

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
ABO JOURNAL DE L'ANIMATION	57		
VERRIER AGENDAS 2025/2026 (F250149698)	39		
SEB EVASION PUY DU FOU SECTEUR FAMILLE	5 932		
RSI FIBRE PETITS LOUPS DES BOIS (FC257018)	110		
RSI LOCATION ROUTEUR (FC257003)	65		
NOUVELLE REPUBLIQUE ABO 2026	307		
INITIATIVES TOMBOLA "VIVA ITALIA"	633		
RSI CONTRAT VDSL (FC257617)	202		
RSI CONTRAT RESEAU VPN (FC257630)	158		
RSI ASSISTANCE RESEAU (FC257993)	265		
Total	7 768	0	0

Visa du

Commissaire aux Comptes

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits financiers	Produits exceptionnels
CAF PS CLAS ACOMPTE 2026	3511		
ENC TOMBOLA "VIVA ITALIA" PROJET ADOS	633		
ENC TOMBOLA "VIVA ITALIA" PROJET ADOS	571		
ENC TOMBOLA "VIVA ITALIA" PROJET ADOS	176		
Total	4 891	0	0

Notes sur le compte de résultat

Subventions

Ventilation des subventions

Nature du concours ou de la subvention	Etat	Ville Agglo	MSA	CAF	Autres	Département	Montant global
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION							
ASP	24 167						24 167
ETAT FONJEP	10 661						10 661
DDCS VIENNE	1 200						1 200
DEPARTEMENT FONCT PROJET						6 800	6 800
DEPARTEMENT DIFFUSION CULTURELLE						475	475
VILLE DE LRP - animation globale		12 964					12 964
VILLE DE LRP - poste directeur		7 436					7 436
VILLE DE LRP - poste secrétariat		19 352					19 352
AUTRES COMMUNES - CEJ							0
AUTRES COMMUNES - fonctionnement		19 880					19 880
VILLE DE LRP - gestion		248					248
AUTRES COMMUNES BONUS TERRITOIRE		40 363					40 363
MSA- Bons vacances			520				520
MSA RAM			1 214				1 214
MSA 86 PS ALSH			408				408
MSA 86 PSU			2 518				2 518
MSA 86 animation globale			7 500				7 500
MSA 86 REAPP			494				494
MSA - fonds d'aide exceptionnelle			3 500				3 500
CAF ANIMATION GLOBALE				82 646			82 646
CAF PS FAMILLE				27 650			27 650
CAF BONUS ATTRACTIVITE EAJE				29 100			29 100
CAF PS ALSH				25 544			25 544
CAF PS CLAS				11 119			11 119
CAF PSU				257 834			257 834
CAF PS LAEP				7 501			7 501
CAF PS LAEP EXPERIMENTAL				5 500			5 500
CAF PS RPE				34 757			34 757
CAF PS SECTEUR JEUNES				22 728			22 728
CAF BONUS TERRITOIRE				162 286			162 286
PRESTATIONS AGGLO LAEP		5184					5 184
CAF - ALOE				5 222			5 222
CAF - temps libre famille				6 750			6 750
CAF - REAAP				620			620
CAF - aide mobilité				4 200			4 200
CAF - aide accueil enfant handicapé				3 752			3 752
CHATELLERAULT fonctionnement		74 674					74 674
CHATELLERAULT - contrepartie loyer plb		9 000					9 000
SOUTIEN FONDATION LRP						25 000	25 000
Sponsoring					430		430
CASINO					18 500		18 500
TOTAUX	36 027	189 101	16 153	687 209	18 930	32 275	979 695

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges »

Visa du

Commissaire aux Comptes

Exercice du 01/01/2025
Au 31/12/2025

REPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATEGORIE	
Lignes à développer par categorie de salariés	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Emplomyés, techniciens, agents de maitrise	31
Cadres et ingénieurs	1
Total	32

Visa du
Commissaire aux Comptes

Exercice du 01/01/2025
Au 31/12/2025

Honoraires des commissaires aux compte certifiant les comptes		
	Commissaires aux comptes 1 NOUVEL EXPERT AUDIT	Commissaires aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	3 542 €	
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité		
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité		
Total	3 542 €	0,00 €

Visa du
Commissaire aux Comptes

Notes sur le compte de résultat

Contributions volontaires en nature

	N	N-1
Ressources		
Dons en nature		
Prestations en nature	187517,9	180219
Bénévolat		
Total	187 518	180 219

Emplois

Secours en nature	<i>Visa du</i>		
Mise à disposition gratuite de biens et services	<i>Commissaire aux Comptes</i>	186 831	179 388
Prestations		687	830
Personnel bénévole			
Total		187 518	180 218

Contributions volontaires

La mise à disposition de matériel, du gymnase, et de la salle inter-associative de la part de la Commune n'ont pas fait l'objet d'une évaluation. Les mises à disposition qui ont été évaluées, pour un total de 187517,90 € soit :

- 900 € de valorisation de loyer pour le RAM/RPE
- 1150 € de valorisation de loyer pour le LAEP ;
- 6982,68 € pour le CLAS par les communes de Pleumartin, Lésigny sur Creuse dans le compte 861
- 14516,40 € pour la micro-crèche "les P'tits Loups des Bois" par la commune de Coussay-les-Bois dans le compte 861
- 65 903,61€ pour la Communauté d'Agglomération du pays châtelleraudais dans le compte 861
- 98065,21€ pour la commune de La Roche Posay, figurent dans les comptes 861, 862 et 871 « contributions volontaires- mise à disposition gratuite ».

Détail pour la municipalité de La Roche Posay

Nous bénéficions de mise à disposition pour un total de 98065,21€ représentant

- 687 € pour de mise à disposition de personnel
- 97378,21€ pour les bâtiments.

Participation des bénévoles

La participation des bénévoles à l'activité de l'Association, n'a fait l'objet d'aucune valorisation.